

Avis n° 2021/12-04
relatif à l'ouverture d'un cycle préparatoire intégré à
l'École centrale de Lyon

Établissement / École

Nom :	École centrale de Lyon
Sigle :	Centrale Lyon
Type :	Public, sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur
Académie :	Lyon
Site(s) de l'école :	Ecully, Saint-Etienne

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n°2020/03-06

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie NF (Nouvelle formation) :
Nouveau cycle préparatoire intégré, en formation initiale sous statut d'étudiant, sur le site de Saint-Etienne

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09 ;
- Vu la demande présentée par l'École centrale de Lyon ;
- Vu le rapport établi par Didier ERASME (membre de la CTI et rapporteur principal), Xavier ROMAGNÉ (membre de la CTI et co-rapporteur), présenté en assemblée plénière de la CTI le 14 décembre 2021 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Autorisation accordée à l'école pour ouvrir un nouveau cycle préparatoire	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Nouveau cycle préparatoire intégré sur le site de Saint-Etienne	Formation initiale sous statut d'étudiant	2022	2024-2025	NC

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour le cycle préparatoire proposé

- Mettre en place, en s'appuyant notamment sur les dispositifs existants tels que les *Cordées de la réussite*, les instruments de communication et d'action auprès du vivier visé par le programme afin d'assurer l'attractivité du nouveau cycle préparatoire ;

- Mettre en place un système d'entretiens lors du recrutement des élèves sur Parcoursup afin d'évaluer la motivation des candidats et les façons d'appréhender les apprentissages ;
- Définir plus précisément les leviers d'action concernant l'inclusion dans le cycle des étudiants en situation de handicap (au sein de la politique handicap générale de l'école) ;
- Explorer les possibilités offertes par le vivier des lycéens issus des filières technologiques STL et STI2D ;
- Diversifier les approches pédagogiques au sein de la formation afin de mettre en valeur la diversité des compétences des élèves, en particulier la pédagogie par projet ;
- Ajuster la communication interne afin d'éviter toute hiérarchisation insidieuse entre les voies, les sites et les spécialités de l'école unifiée.
- Définir un objectif ambitieux en matière de taux de réussite des élèves engagés dans le cycle préparatoire tant à l'issue du cycle que dans la suite de la scolarité. Suivre attentivement cet indicateur.

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 14 décembre 2021

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 18 janvier 2022



La présidente
Elisabeth CRÉPON